

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** VERNIS 2K-Spray diverse

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation Vernis**

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

ADN-COLOR

13 RUE ROUGET DE L ISLE

83240 CAVALAIRE SUR MER

TEL: 06 62 36 51 11 MAIL: WWW.ADN-COLOR.COM

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: **VERNIS 2K-Spray diverse**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger· **Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H319-EUH066 Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 84,4 % en masse de composants inflammables.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

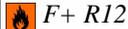
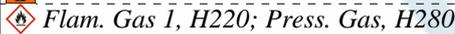
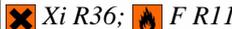
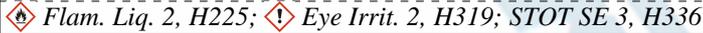
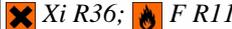
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle  	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone  R66-67 	15-<20%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle  R66-67 	15-<20%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: VERNIS 2K-Spray diverse

		(suite de la page 2)
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 ----- ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-≤12,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 ----- ⚠ Flam. Liq. 3, H226	1-<2,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ⚠ Xn R65; ⚠ Xi R37; ⚠ N R51/53 R10-66-67 ----- ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	0,3-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· 4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

F

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: **VERNIS 2K-Spray diverse**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME () | 1920 mg/m³, 1000 ppm

67-64-1 acétone

VME () | Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
 Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME () | 1400 mg/m³, 400 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VME () | Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
 Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME () | Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: **VERNIS 2K-Spray diverse**

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-24 °C

- **Point d'éclair** < 0 °C (DIN 53213)

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** 235 °C (DIN 51794)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/50/2015

Nom du produit: VERNIS 2K-Spray diverse

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	5200 hPa
· Densité à 20 °C:	0,815 g/cm ³ (DIN 53217)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	84,2 %
VOC (CE)	686,5 g/l
VOCV (CH)	84,14 %
· Teneur en substances solides:	15,5 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

- *
- **10.1 Réactivité**
 - **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
 - **10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
 - **Effet primaire d'irritation:**
 - **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
 - **des yeux:** Effet d'irritation.
 - **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
 - **Indications toxicologiques complémentaires:**
- Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: VERNIS 2K-Spray diverse

Irritant

(suite de la page 6)

*
12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants
15 01 04	emballages métalliques
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1950 AÉROSOLS

· **IMDG**

AEROSOLS

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

2 5F Gaz.

(suite page 8)

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: **VERNIS 2K-Spray diverse**

(suite de la page 7)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	néant
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
· Marine Pollutant:	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

* · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

13463-67-7	dioxyde de titane	3A
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	4
100-41-4	éthylbenzène	3A
1344-28-1	oxyde d'aluminium	2
14807-96-6	Talc	3B
14808-60-7	quartz (SiO ₂)	1

Classe	Part en %
NK	25-100

* · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* · **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01/05/2015

Numéro de version 8

Révision: 01/05/2015

Nom du produit: VERNIS 2K-Spray diverse

(suite de la page 8)

*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.**H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.**H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**R10 Inflammable.**R11 Facilement inflammable.**R12 Extrêmement inflammable.**R36 Irritant pour les yeux.**R37 Irritant pour les voies respiratoires.**R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.***· Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organization**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

F